

MJC
JACQUES
PRÉVERT

SAISON 2020-2021



DOSSIER
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

SOMMAIRE

- Rapport moral - Saison 2020/2021
- Rapport financier - Exercice 2020
- Rapport commissaire aux comptes
- Budget Prévisionnel 2021
- Situation du Collège des membres élus

RAPPORT MORAL

- > Saison 2020/2021
- > Perspectives

Depuis plusieurs années, les rapports moraux présentés en Assemblée Générale des adhérents proposent une situation contextuelle, un bilan de la saison écoulée et des perspectives pour les années à venir.

En 2020, nous étions au cœur d'un contexte exceptionnel. L'organisation physique de l'Assemblée Générale fut impossible, celle de la Fête à Prévert exclue. Nous pensions tous être en mesure de pouvoir relancer et/ou reprendre nos activités dès la rentrée de septembre. Nous connaissons la suite. A l'heure où nous écrivons ce rapport, nous parions sur une Assemblée Générale 2021 présente dans des conditions redevenues presque usuelles..

Avant tout sachez que nous, administrateurs et professionnels de la MJC Prévert, souhaitons très sincèrement que vous tous qui nous écoutez ou lisez, ainsi que vos familles et proches, ayez été à même de traverser le mieux possible cette épreuve et espérons vous retrouver au plus vite.

Cette pandémie, pour chacun d'entre nous, dans nos vies personnelles et professionnelles, nous contraint au quotidien à apprendre, décider et agir.

Cette période rend aussi plus impérieux les besoins de mutations tant économiques que sociales et écologiques. Ceci au moment où le spectre de la récession plane de nouveau, où la pauvreté galope, où les niveaux de dettes publiques n'ont jamais été si élevés alors que les taux d'imposition des entreprises sont passés en 20 ans de 40% à 25% au niveau mondial. Ce recensement lapidaire appelle plus que jamais l'intervention du politique pour tendre vers un équilibre social alors que les inégalités ont profondément été renforcées par cette crise.

Par ailleurs, nos modes de fonctionnement et de relations au quotidien ont vu, en une année, accélérer de 5 ans leur mutation technologique. La digitalisation, le numérique, le virtuel, grands vainqueurs de cette période de pandémie précipitent l'avènement d'un monde « phygital » ; ils doivent pourtant n'être considérés que comme des *outils* au service des utilisateurs, pas une fin en soi...tout en faisant pleinement contribuer fiscalement leurs créateurs, les *GAFAM*, par, là aussi, une action politique concertée au niveau mondial.

Vers quoi tendrons-nous au sortir de cette épreuve ? Les supputations actuelles, les exercices de prédictions auxquels certains se livrent, semblent relever d'une forme de *vanité* tant demain est aujourd'hui imprévisible. Avant toute projection lointaine et aléatoire la réalité du présent doit être appréhendée si l'on veut pouvoir évoquer un avenir plus lointain.

2020/2021 fut, pour une deuxième raison majeure, très délicate pour notre association et son réseau d'affiliation. En effet, à la crise sanitaire devait, dès mi-2020 s'ajouter une autre crise, différemment menaçante mais aussi violente : la liquidation de la Fédération Française des MJC, structure d'affiliation de la MJC Prévert et de plus de 150 autres Maisons avec direction. Cette structure nationale étant porteuse de la fonction de direction par une *mise à disposition*, sa disparition nous contraignait à rechercher et recréer les conditions du maintien de ce poste essentiel au sein de notre MJC.

C'est au rythme de ces 2 crises qui ont marqué la saison écoulée que la MJC a œuvré selon 3 phases : réponse dans l'immédiat, redressement & pérennisation puis réflexion & réinvention.

Répondre

Le point consacré à la pandémie sera très synthétique tant le contexte demeure potentiellement évolutif. Nous ne souhaitons pas non plus ressasser la morosité des derniers mois pour mieux nous projeter vers l'avenir.

Il est prioritaire de rappeler la mobilisation des équipes de permanents et de techniciens d'activités qui ont su répondre à cette situation, avec créativité et résolution, afin de maintenir avec vous, adhérents, et au sein de la MJC, un... lien et des activités repensées.

Dès le 1^{er} confinement, une action dans l'urgence a été lancée avec comme priorité de garantir la santé et la sécurité de nos salariés par la mise en place de mesures de protections sanitaires et la fermeture de l'ensemble des lieux et activités de la MJC. Ces mesures ont été, et sont destinées, à protéger également tous les publics, usagers, adhérents, spectateurs de l'association selon les protocoles définis.

Tout au long de 2020, au gré des arrêts/reprises partielles des activités, d'une rentrée de septembre gâchée par un été très incertain, notre action fut par ailleurs consacrée à assurer la pérennité de la MJC en appliquant les dispositifs publics financiers et sociaux proposés. Ceci en décidant sans délai de maintenir à 100% les rémunérations des équipes professionnelles quand le chômage partiel devenait inévitable. Autant que nous le pouvions, nous avons réagi, pensé et mis en place des actions alternatives : émissions et diffusions sur Alpa, proposition et animation cinématographique en ligne grâce à la Toile, plateforme solidaire et la 25h, activités à distance (avec toutes les limites techniques, éducatives et surtout humaines que cela comporte notamment pour les Ateliers), accueil à la Maison Georges Moustaki et actions de proximité (déambulation) dans le quartier Bellevue. Nous avons également accompagné selon leurs besoins et leurs demandes, nos adhérents en prorogeant voire remboursant les engagements non tenus. C'est aussi cela l'expression de notre projet et de nos valeurs.

Parallèlement et autant qu'il était possible de le faire tant l'actualité est rapide et mouvante, nous avons informé et communiqué régulièrement auprès de nos adhérents, autres publics et partenaires.

Dans un 2^{ème} temps, selon les directives gouvernementales et à partir du 19 mai dernier, nous avons planifié, après une phase préparatoire, la réouverture des Cinéastes : sécurisation/prévention, accueil et information des spectateurs, élaboration de grilles de programmes selon les mises à disposition de films proposés par les distributeurs. Les autres secteurs proposent jusqu'à la rentrée prochaine, la reprise de leurs activités.

Par ailleurs, il convient de souligner que 2020 et 2021 ont vu conduire, par les radios associatives, une démarche politique longue et forte de reconnaissance d'un soutien lié à la pandémie. Cette lutte pour l'obtention d'un accompagnement économique égalitaire pour toutes les radios (sans pénaliser les radios associatives vs les radios commerciales), a contraint la Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA) dont la cause n'a pas été entendue, à saisir les tribunaux compétents et à mener un recours auprès du Conseil d'Etat dont nous attendons tous le verdict.

Enfin, un 3^{ème} temps, qui se poursuit, consiste à anticiper la réouverture de la MJC et de l'ensemble de ses activités à partir de septembre : ateliers (avec pré-inscriptions), espace de vie sociale, radio, cinéma.

Nous vous espérons nombreux, dès la rentrée, pour lancer ensemble la saison 2021/2022 de notre MJC !

Telles sont donc, présentées de manière très synthétique, les réponses que nous avons apportées à la gestion de la crise sanitaire avec ses périodes de confinement et sorties de confinement.

Redresser et Pérenniser

➤ Fédération Française des MJC : liquidation

Depuis des années, nous vous tenons informés de la situation très critique de la FFMJC, notre structure d'affiliation nationale. L'enjeu majeur de la FFMJC consistait en la capacité des équipes salariées et élues à se rassembler afin de trouver le mode organisationnel pour préserver l'intégrité de la structure fédérale. Nous étions conscients, à la lecture de notre histoire récente, que seule la combinaison d'une volonté indéfectible de créer un nouveau modèle de gouvernance, de partenariat avec d'autres organisations proches par les valeurs et l'objet, de projection dans un cadre économique inflexible, aurait permis de sortir d'une telle situation.

Cela supposait la refonte complète du modèle économique exsangue que traduisait la mise en place d'un plan de redressement depuis 2013.

Après nombre d'évènements et rebondissements, le Commissaire aux Comptes de la Fédération Française, devait appeler la mise en liquidation validée par le Tribunal Administratif de Paris le 8 janvier 2021. L'échec est violent : socialement avec un plan de licenciements massif, financièrement par un niveau de dettes colossal, politiquement par le message adressé avec la fermeture de MJC ou structures affiliées et la disparition de l'une des 2 fédérations nationales de MJC, porteuses d'un projet d'éducation populaire depuis plus de 70 ans.

Si nous devons assumer collectivement la responsabilité de cet échec et de la remise en cause qu'il impose, ceci n'exclut pas de rappeler la prise de décisions erronées, ou non décisions, l'incapacité de certains acteurs en responsabilité. Il serait très inopportun que ces mêmes acteurs tentent de retrouver des fonctions ou mandats dans un futur proche. Il en va de l'honnêteté intellectuelle et morale de chacun et de l'avenir des MJC.

Cette liquidation induisait de facto le licenciement de tou(te)s les directeurs(trices) des Maisons employé(e)s et rémunéré(e)s par la Fédération Française, mettant en danger le fonctionnement même des associations constituées d'équipes professionnelles salariées.

Face à cette situation, la mobilisation des administrateurs de notre MJC, ainsi que l'engagement total de la Ville du Mans à nos côtés, furent sans faille. Je tiens à les en féliciter et les en remercier.

Sans délai, le Conseil d'Administration a réaffirmé la nécessité pour l'association de disposer d'un poste de direction, dans un cadre associatif porté par une structure fédérale, et a missionné le Bureau pour mener les recherches, les discussions afin de proposer les axes de continuité. Ainsi, avec la Ville du Mans, la Fédération Régionale de Bretagne, un accord fut trouvé et acté via une Convention Tripartite signée début 2021. Le Conseil d'Administration a ensuite répondu favorablement à la candidature de Yoann Puech au poste de directeur. Notre confiance lui fut renouvelée le 26 mars 2021 pour conduire et appliquer le projet de la MJC Prévert par l'action artistique, culturelle et sociale.

Voici résumée en quelques chiffres macro, la CMJCF à laquelle notre association est désormais liée :



Les premiers pas de notre affiliation sont encourageants et répondent aux attentes que nous exprimions depuis longtemps tant sur l'animation collective, les actions multiples au service des populations, un engagement militant promouvant notre valeurs et projets.

Nous vous invitons à découvrir ou à mieux connaître la Fédération de Bretagne de la Confédération via leur site cmjcf.fr.

➤ **Dynamisme des 4 secteurs d'Activités de la MJC**

Avant toute autre chose, nous tenons, salariés permanents, techniciens d'activités et administrateurs de la MJC Prévert à vous remercier de vos soutiens et engagements durant la période de confinements et l'obligatoire arrêt des activités. Ces témoignages de sympathie constituent le plus fort encouragement à redémarrer ensemble une nouvelle saison ! Nous aurons besoin de tous à partir de septembre pour tenter de retrouver un rythme soutenu de fonctionnement.

L'Assemblée Générale permet aux Responsables de secteur et au Directeur de la MJC de souligner les moments forts de la saison écoulée. Leurs rapports d'activités démontreront en l'occurrence, eu égard à l'année 2020, notre capacité à résister et innover dans un contexte coercitif exceptionnel et surtout, à proposer à nouveau, richesse d'activités et diversité d'actions de notre association pour la saison 2021/2022.

Pratiquer une activité à la MJC, participer à la vie de la MJC, c'est être séduit par un projet où la compétition, l'élitisme sont remplacés par la convivialité, l'écoute, la rencontre, la découverte, l'apprentissage selon ses moyens et ses envies.

La croissance du nombre d'adhérents de la MJC, de spectateurs, de cinéphiles aux Cinéastes confirme depuis plusieurs années la pertinence de notre projet, de nos orientations stratégiques. Elle confirme également la reconnaissance du professionnalisme des équipes salariées.

Il nous appartient à tous de porter cette originalité, de faire découvrir la MJC Prévert auprès de nos proches et connaissances afin de renforcer, par la prescription, nos efforts de communication, et de développer plus encore le nombre d'adhérents, de bénévoles, de participants.

La « Fête à Prévert », remarquable point d'orgue de la saison écoulée, n'aura pu avoir lieu pour la 2^{ème} année consécutive. Gageons que la « Fête à Prévert » de 2022 sera un moment encore plus inoubliable d'échanges et de découvertes !

La diversité des activités et des secteurs de la MJC, est aussi ce qui garantit la pérennité de l'association. Le fonctionnement selon 4 secteurs liés à 4 déclinaisons matricielles du projet culturel et social de la MJC (cinéma/ateliers/radio/espace de vie sociale), permet l'équilibre : quand un secteur est en souffrance, il doit être épaulé par la consolidation des autres secteurs le temps de retrouver un élan ; ce professionnalisme solidaire constitue un atout et un gage de stabilité.

Les années 2021 et 2022 seront cruciales pour le futur de la MJC. Les 4 secteurs d'activité seront, au cours de cette période, directement concernés par des enjeux structurants et des moments festifs.

Pour ne citer que les principaux :

. *Cinéastes* : renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour la période 2022-2026 ; le dépôt de notre dossier de candidature ayant été réalisé mi-juin ;

. *Kiosque Prévert* : refonte du projet avec l'aide des habitants pour relire et redéfinir les grandes lignes de nos missions sur les quartiers Nord Est et Centre-Ville en vue du renouvellement des agréments « Espace de Vie Sociale » pour 2022-2025 de la Caisse d'Allocations Familiales ;

. *Ateliers* : réussite de la saison 2021/2022 dans le rythme dynamique des saisons passées avec la Fête à Prévert comme point d'orgue ; réflexion sur l'offre autour des Musiques Actuelles Amplifiées ;

Radio Alpa : préparation de la mutation et de l'investissement DAB+ rendu incontournable ; dans le prolongement du 100^{ème} anniversaire de la radio qui eut lieu ce début juin et des 40 ans des radios libres (ouverture des ondes en 1981 choquant les oreilles trop prudes) prévu en novembre, Radio Alpa fêtera elle aussi ses 40 ans en 2022.

La désignation, par les donateurs d'ordres, de la MJC Prévert sur ces missions, devra confirmer la confiance de nos partenaires. Confiance en la qualité et la richesse des réalisations de notre association ainsi qu'en sa capacité à écouter et répondre aux besoins et attentes des habitants et usagers en tant qu'acteur local de premier plan !

➤ **Vigilance économique et financière**

Cyrille Provost, Trésorier de l'association, détaillera les atterrissages, financier et comptable, de l'exercice 2020, validés par M. Bedoin, Commissaire aux Comptes désigné en 2020.

Dans un contexte de crise, le soutien de nos partenaires collectivités (Ville du Mans, Conseils Régional et Départemental), organismes professionnels (CNC, FSER, CAF notamment), associé aux dispositifs d'aides proposés par les pouvoirs publics (compensations de perte de chiffres d'affaires, chômage partiel, Prêt Garanti par l'Etat), ont permis, malgré des mois de fermeture et de recettes nulles, de limiter l'impact des confinements et de garantir un résultat net positif de 6,5 k€ en 2020.

→ les 3 indicateurs fondamentaux que nous suivons depuis 2006 :

En K€	2006 *	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat Net	8,7	33,2	52,8	19,4	39,5	59	31	34	12	6,9	-6,9	16	17	19,5	6,5
Annuité de la dette	21	51,7	51,7	12,4	24	22,7	23	23	23	23	12,5	0	0	0	0
Capitaux Propres	-330	-274	-235	-223	-160	-91	-47	6,5	35	22	140	130	110	113	89
Apurement décennal du passif															
* début de l'apurement du passif															

Ces indicateurs confirment le redressement financier mais attestent aussi de la fragilité de la situation économique de la MJC qui contraint, sans alternative, au recours à des emplois précaires dont on rappelle, chaque année, les limites humaines et sociales.

Les années 2021 et 2022 devront faire l'objet d'une vigilance financière accrue. L'incertitude du contexte rend le niveau de redémarrage imprévisible. Nous devons par ailleurs limiter le plus possible l'utilisation du PGE, obtenu avec le concours du Crédit Coopératif, afin de ne pas grever nos disponibilités au cours des 5 prochaines années. Gageons plus globalement que le niveau de dettes publiques atteint ne doive pas amputer davantage les capacités d'accompagnement financier des collectivités partenaires, ni des organismes professionnels, vitales pour le fonctionnement associatif.

Ainsi, comme nous l'affirmons depuis plusieurs années, l'impératif des futures équipes dirigeantes (salariées et élues) de la MJC consistera à s'adapter avec agilité à un environnement incertain et coercitif. Au contexte macro ci-dessus s'ajoutent : choix politique du financement de la culture, concurrence accrue de l'offre cinématographique numérique, investissement obligatoire dans les nouvelles technologies comme le DAB+ pour la future radio numérique terrestre... qui bousculent les équilibres économiques. L'élan retrouvé ne doit pas être remis en cause et doit aider à maintenir les niveaux de résultats obtenus depuis 2007 afin d'assurer avec la trésorerie comme vigie, dans un cadre de développement maîtrisé, la pérennité de l'association.

N'oublions jamais que notre liberté d'action passe par la qualité de notre gestion.

Réfléchir et Réinventer

➤ Promouvoir et amplifier l'Economie Sociale et Solidaire

Avec la crise sanitaire, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) apparaît à la fois comme une réponse à la crise et comme un secteur fragilisé.

Dès le début de la pandémie, les structures de l'ESS, ont rappelé leur importance ainsi que la nécessité de leurs actions, tournées vers les besoins sociaux, sanitaires, sportifs ou culturels. *“L'économie sociale et solidaire peut et doit incarner la norme d'une économie d'après-crise”*, soutient l'Observatoire de l'ESS. Tout en constatant, dans un récent rapport, combien le secteur est fragilisé par cette crise.

Avec plus de 2,4 millions de salariés, il représente 14% de l'emploi privé réparti dans plus de 220 000 établissements (associations, coopératives, mutuelles et fondations). Si leurs principes semblent répondre à de nombreuses attentes et besoins exprimés depuis le début de la crise, les structures de l'ESS seront-elles en mesure de constituer une alternative ?

En 2008, l'économie sociale et solidaire avait bien résisté à la crise financière, grâce à son modèle éloigné de la financiarisation. Cette fois, le risque est autre. 52 000 emplois ont disparu au second trimestre 2020 ce qui représente 6,5 % d'établissements en moins, soit 11 000 fermetures. Essentiellement des associations. Cette baisse correspond souvent au non-renouvellement des emplois précaires ou saisonniers. Des contrats sur-représentés dans les secteurs les plus touchés par la crise : la culture, le sport, la restauration. La mise à l'arrêt de certaines activités menace de nombreuses associations d'une disparition irréversible. 30 000 pourraient fermer définitivement, estime le Mouvement associatif.

Or dans le privé hors ESS, ces fermetures sont bien moins importantes : elles représentent environ 1% des établissements. Une telle différence entre ces champs de l'économie provient d'abord du fait que l'effet des dispositifs d'aides y ont été très différents. En effet, fin novembre le fonds de solidarité mis en place par le gouvernement n'avait été utilisé que par 15 000 associations, pour 1% des crédits distribués.

Une enquête du Mouvement associatif démontre que globalement les associations ont peu activé les aides soit parce qu'elles n'en avaient pas connaissance, soit parce que cela ne répondait pas à leurs besoins.

La secrétaire d'Etat Olivia Grégoire lançait in fine début 2021 un fonds « urgence ESS » de 30 millions d'euros pour les petites associations (moins de 10 salariés) reconnaissant que le non recours aux aides restait une grande difficulté dans le secteur.

Une autre différence majeure entre l'économie sociale et solidaire et le reste de l'économie concerne l'évolution de la masse salariale. Elle a sensiblement moins baissé dans le champ de l'ESS (-10,6%) qu'ailleurs (-17,4%). Les entreprises de l'économie sociale ont en effet eu proportionnellement moins recours au chômage partiel du fait même de leurs secteurs d'activité : 55% des emplois de l'ESS sont consacrés à l'action sociale, médico-sociale et la santé, particulièrement sollicités depuis le début de la pandémie.

Enfin, l'impact de cette crise est très différent au sein de l'économie sociale. L'ampleur du choc dépend du type de structures (les associations étant les plus vulnérables) et beaucoup des secteurs d'activités. C'est dans le domaine de la culture, des arts et du spectacle, complètement à l'arrêt, que les disparitions d'emploi sont les plus importantes : 20 % d'emplois en moins au second trimestre 2020. Même si les intermittents bénéficient d'une "année blanche" jusqu'à fin 2021 et de mesures d'accompagnement en 2022, la moitié des structures culturelles estiment leur existence menacée à court ou moyen terme. La crise a donc un *“impact non seulement sur un marché économique, mais sur la société toute entière, au plus profond des interactions qui la constituent”* estime ESS France.

Le secteur est au coeur d'une situation paradoxale. Alors même que la pandémie remet en lumière les limites sociales et écologiques de nos modèles de production, l'ESS pourrait constituer une alternative puissante. Mais ses structures rencontrent elles-mêmes des difficultés importantes.

C'est en partie du soutien de la puissance publique (la sécurisation du financement par des conventions pluriannuelles constitue un levier essentiel) et de l'évolution des modèles économiques du secteur que dépend aujourd'hui sa capacité à constituer durablement une réponse aux crises.

Au sein du secteur de l'ESS, les associations d'éducation populaire, MJC notamment, fondent leur reconnaissance à être partie prenante d'une co-production de l'action publique impliquant les habitants. Une Maison des Jeunes et de la Culture est un lieu de co-animation, de co-gestion donc de co-construction dans l'écoute et le respect. C'est aussi un lieu d'exigence, et de fort professionnalisme afin de garantir les emplois et la viabilité économique de l'association. Leur rôle a été rendu encore plus manifeste dans cette période de pandémie de Covid-19.

Par leur agilité, leur proximité sur les territoires et leur connaissance des besoins de la population, les MJC se sont révélées être des partenaires fiables pour répondre aux enjeux de la situation. Elles ont favorisé l'engagement des jeunes et des adultes, et mobilisé leurs bénévoles autour de projets de solidarité, de continuité éducative et de soutien à la population. Par l'apprentissage et la pratique de la citoyenneté à tous les âges de la vie, les MJC portent un projet éducatif exigeant et rigoureux visant à l'émancipation des personnes. Elles se portent ainsi garantes de la promesse républicaine. Ce projet éducatif basé sur la pratique et la mise en actes des droits culturels, permet aux personnes de découvrir et d'acquérir des clés de compréhensions pour appréhender le monde dans lequel nous vivons. Ainsi elles participent à la lutte contre les discours de peurs et donc de haines, contre toute forme d'intégrisme ou tentation de repli sur soi.

Quand le monde vacille, il est vital de renforcer les fondations de nos sociétés. Parmi ces éléments d'identité, la culture, l'histoire ; parmi ces valeurs, notre credo républicain complété de la laïcité ; parmi ces actions, la transmission de savoirs, le partage de connaissances, l'échange libre, tiennent une place absolue.

Dans une dynamique revisitée d'éducation populaire, nous réaffirmons que nos mouvements associatifs, dont les MJC, contribuent à défendre ce pour quoi, riches de nos diversités et d'un socle commun de valeurs, nous militons tous ici.

➤ **Projet Associatif / Feuilles de route pluriannuelles**

Depuis 62 ans, la MJC Prévert connaît des générations d'adhérents, de bénévoles, de pratiquants, de spectateurs, de professionnels (permanents et techniciens d'activités), d'administrateurs, d'amis. Avec plus de 40 ateliers, 4 secteurs d'activités (ateliers, cinéma, radio, espace de vie sociale) avec 42 professionnels soit 20 ETP, elle accueille près de 1000 adhérents chaque année, plus de 120 000 cinéphiles, entre les locaux de la Grande Rue, les Cinéastes, la Maison de Quartier Georges Moustaki.

La préparation de l'avenir, comme annoncé l'an passé en Assemblée Générale, passe par l'étude, les choix et la structuration des prochaines années.

Ces travaux impliquent l'ensemble des acteurs de l'association : adhérents, usagers, salariés, partenaires... afin de disposer d'une vision la plus large et complète possible de leurs, de vos attentes. Une MJC est *au service* de ses usagers, ce qui implique de les écouter avec précision.

Cette démarche de re-définition, initiée en 2019, aurait dû pouvoir se terminer en 2020...

Depuis, la crise sanitaire et la liquidation de la FFMJC, décrits ci-avant avec leurs conséquences, obligeait à concentrer nos efforts vers les réponses idoines et à mettre entre parenthèses cette démarche. Nous reprendrons son cours en 2021/2022.

Guidée dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement et par l'expertise d'un cabinet indépendant, elle se décompose en 4 phases :

. 2019 => relecture et réflexion autour du projet associatif de la MJC ; 5 axes stratégiques retenus

. 2020 => interviews internes et externes (salariés, adhérents, élus, partenaires et usagers ou non).

Ces 2 premières phases ont été menées à leur terme. Les 2 suivantes et dernières restent à mener.

Il s'agit de :

. la déclinaison du projet associatif en feuilles de route par secteur

. la restitution et présentation en Assemblée Générale.

Se projeter sur une période de 3 ans à 5 ans, permettra d'obtenir une vision à moyen terme, de la nourrir, de la suivre sans devoir gérer au coup par coup, et donc d'éviter les erreurs de trajet, en facilitant les prises de décisions. Plus que jamais utiles dans le contexte incertain que nous connaissons, ces trajectoires utilisées comme référence, faciliteront les constructions budgétaires annuelles et intégreront toute nécessaire actualisation.

Cette méthodologie, éprouvée précédemment avec succès au sein de l'association, permettra de partager en Commissions, Bureau et Conseil d'Administration, les axes et les plans d'actions retenus. Certains secteurs disposent déjà de cette vision prospective : les Cinéastes avec le cahier des charges de la Délégation de Service Public, l'Espace de Vie Sociale avec le projet social. Il nous faudra dupliquer cette démarche et préciser les trajectoires sur 3 ans de Radio Alpa et des Ateliers.

La production de cette *re-lecture* de notre projet associatif et ses applications, fera l'objet d'une présentation lors de l'Assemblée Générale de 2022 afin d'échanger et de partager ces trajectoires.

➤ **RSE ou...Responsabilité Sociétale et Environnementale ...pour Association**

Dans la relecture du *projet associatif* de la MJC, il est apparu essentiel d'inscrire parmi les axes stratégiques, une démarche spécifique quant à la Responsabilité Sociale, Sociétale, Environnementale et Ethique pour Association

Comme évoqué, les acteurs de l'ESS sont confrontés à des changements profonds qui les conduisent à devoir réinventer leurs modes d'organisation comme leurs logiques d'action.

Pour faire face à ces mutations, les associations doivent repenser leurs pratiques, diversifier leurs ressources, créer des synergies avec les autres forces vives du territoire, imaginer de nouvelles formes de gouvernance, plus collaboratives encore, mesurer et agir sur leur empreinte écologique.

Pourquoi s'engager dans une démarche de développement durable ? Comment répondre aux attentes des usagers, des collectivités, des salariés ? Quelle feuille de route pluriannuelle écrire pour formaliser et suivre nos engagements ? Voici quelques-unes des 1ères interrogations qui se posent.

Nous proposons de lancer, en 2021/2022, ce nouveau projet structurant, dans le parcours de la MJC Jacques Prévert afin d'explorer, d'organiser et d'agir sur sa ...RSE en tant qu'association.

➤ **Instances**

Etre élu administrateur de la MJC Prévert consiste à veiller au respect des statuts donc du *projet associatif*, au maintien des emplois, à l'équilibre économique dans un processus professionnel de gestion. C'est par conséquent garantir le fonctionnement des instances et conforter à tout niveau une proximité relationnelle avec nos principaux partenaires, professionnels et politiques.

Le Conseil d'administration de l'association constitue un espace de débats, un laboratoire à petite échelle de l'intelligence politique et de réalité appliquée à un projet, celui des MJC. Il couvre 3 générations d'âges, représente les 4 secteurs d'activités, voit siéger 3 représentants des personnels permanents et techniciens d'activité, respecte toutes les opinions à la condition, incontournable, de partager les valeurs que nous défendons.

Par ailleurs, les travaux en commissions secteurs (Ateliers, Espace de Vie Sociale, Radio et Cinéma), paritaire et financière, sont menés conjointement par les professionnels et les bénévoles assurant l'application concrète et l'innovation dans l'échange du projet, la construction du futur de la MJC.

Toutefois, aussi satisfaisant que puisse paraître le fonctionnement actuel, il doit être sans relâche interrogé pour en garantir la continuité. Accueillir, fidéliser de nouveaux élus bénévoles en répondant à leurs attentes, est la seule clé du renouvellement et de l'enrichissement des instances : commissions plus décisives encore dans leurs contributions à faire des propositions au CA avec l'appui d'un rapporteur, bureau, conseil d'administration et assemblée générale.

La paupérisation généralisée du bénévolat constitue une menace d'appauvrissement du monde associatif mais aussi...une conjoncture favorable pour s'interroger et se réinventer.

Conclusion

Dans le bilan de l'action culturelle des récents gouvernements, l'absence d'une ligne directrice fournit en creux les axes d'une relance de la politique culturelle française. Il faut avant tout redonner de la permanence en sanctuarisant les ressources allouées a minima 1% du budget de l'Etat consacré au ministère de la Culture, pour les actions qu'il gère mais, aussi, pour préserver les acteurs autonomes, dans une démarche de délégation et d'impulsion des initiatives citoyennes, pour renforcer l'accès à tous, pour croiser Education et Culture, pour libérer des ressources.

Quelle mission impérieuse pour Madame la Ministre que d'élever la Culture au rang de priorité absolue en lançant un *Valois de la Culture* !

Plus que jamais dans le contexte actuel où les acteurs artistiques et culturels, les créations, les programmations sont frappés de plein fouet et menacés, considérer la culture comme un bien commun, conjuguant de façon unique, le beau et l'utile, s'inscrivant autant dans l'imaginaire individuel que dans le tissu économique et social est un devoir.

Ouvrons la voie aux générations à venir pour privilégier la culture comme levier d'émancipation par la compréhension de l'ordre des choses, de leur complexité, comme ouverture à l'autre, à l'universel.

Privilégions l'art et la culture, et plaçons l'humain au cœur de nos sociétés pour lutter contre l'intolérance, l'inégalité !

Depuis plusieurs années, j'ai la responsabilité et l'honneur de présider, comme bénévole, le Conseil d'Administration de la MJC. L'assiduité et les compositions du CA, conjuguant stabilité et renouvellement, permettent la connaissance des dossiers pour des prises de décisions concertées dans l'écoute et le respect de chacun. Les enjeux futurs nécessitent une parfaite maîtrise des sujets favorisant réflexions et actions ciblées en réponse aux attentes de nos publics, au service desquels nous sommes.

La détermination du Conseil d'Administration de l'association demeure sans faille dans l'action à mener pour assurer la pérennité de la MJC et de ses emplois.

Sans faille pour réaffirmer le rôle des MJC comme *espace* d'échanges où se construit le « vivre ensemble ».

Par l'approbation des rapports (moral et financier) votés par le Conseil d'Administration le 25 juin 2021 et qui vous sont présentés, vous manifesterez votre soutien aux orientations et actions des adhérents élus vous représentant. Cette légitimité est, dans ce contexte, indispensable.

Par votre participation à un Conseil d'Administration consolidé, vous garantirez la vivacité créatrice et démocratique de la MJC Prévert.

Je tiens, en conclusion, comme chaque année, à féliciter et à remercier sincèrement toutes celles et ceux, bénévoles, élus, qui, en soutien au travail de qualité des professionnels, par leur important investissement militant, sur leur temps libre, garantissent le présent et l'avenir de nos mouvements et projets associatifs.

Bel été à toutes et tous et à bientôt !

Stéphane LEMESLE
Président

RAPPORT FINANCIER

Exercice 2020

- > Analyse des comptes de bilan
- > Analyse du compte de résultat
- > Comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé
- > Conclusion

Les comptes du bilan

Le bilan présente à un moment donné, en l'occurrence au 31 décembre 2020, ce que possède la MJC (actif) et ses ressources (passif).

Les actifs

Actif immobilisé

L'actif immobilisé représente les possessions de la MJC destinées à y rester durablement. Il diminue de 30 287€ pour atteindre 164 573€ au 31 décembre 2020. L'année 2020 étant des plus particulières, la MJC a réalisé peu d'investissements dans du matériel, aussi les amortissements du matériel déjà en notre possession font baisser la valeur de l'actif immobilisé.

Actif circulant

L'actif circulant, consommé par l'activité de la Maison, croît de près de 41% passant de 493 202€ en 2019 à 694 245€ en 2020. Cette forte hausse s'explique essentiellement par le bond des disponibilités, c'est-à-dire l'argent que la maison a en caisse. Cette hausse des disponibilités est due au fait que la MJC a fait appel à un Prêt Garanti par l'État (PGE) de 200 000€ en décembre 2020.

Le passif

Capitaux propres

Les fonds propres associatifs baissent de 15,5% par rapport à 2019 et atteignent 88 373€.

Le montant des capitaux propres de l'association s'obtient en additionnant les résultats des exercices précédents, le report à nouveau, qui est toujours plus proche du positif (-22 483€), le résultat de l'exercice (+6 572€), et le montant net des subventions d'équipement (+104 284€) toujours en baisse du fait de l'amortissement des subventions obtenues pour les investissements antérieurs.

Provisions pour risques et charges

Les provisions passent de 133 076€ en 2019 à 158 106€ en 2020. Elles ne concernent que des provisions pour charges, en l'occurrence la provision retraite.

Dettes

Les dettes s'établissent à 612 340€, dont 204 541€ de dettes à moins de un an, régularisées durant l'exercice 2020, 148 410€ de produits constatés d'avance et 16 045 € correspondant au solde de l'emprunt de trésorerie contracté en 2016, dont l'État a bloqué le remboursement durant 6 mois.

Le PGE souscrit en décembre 2020 s'inscrit dans les dettes. C'est un cas particulier étant donné que la MJC a jusqu'à 22 mois à partir de la signature du PGE pour se positionner sur son remboursement intégral ou partiel.

Le compte de résultat

L'exercice 2020 est excédentaire, avec un résultat net comptable de 6 572€.

Le résultat se répartit comme suit :

– Résultat d'exploitation :	- 69 147€	(-25 132€ en 2019)
– Résultat financier :	135€	(-47€ en 2019)
– Résultat exceptionnel :	75 719€	(44 571€ en 2019)

La comparaison entre l'année 2020 et n'importe quelle autre année apparaît comme étonnante tant l'année 2020 fut exceptionnelle. Aussi, les mouvements, à la hausse comme à la baisse, donnés dans la suite de ce rapport sont souvent peu significatifs.

Résultat d'exploitation

Les recettes (Produits)

Les produits d'activité chutent de 55% entre 2019 et 2020 pour atteindre 408 441€. Ces produits ne représentent que 38 % des recettes liées à l'exploitation en 2020, alors que le pourcentage était de 61% en 2019, et qu'il oscilla entre 48 % et 58 % de 2010 à 2018.

Les subventions s'accroissent de 11 % pour atteindre 537 636€. La hausse est essentiellement due à l'aide à la baisse du chiffre d'affaire (Fonds de solidarité), versée par l'État, et une aide spécifique au secteur du cinéma versée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Cette année les subventions représentent 50% des recettes. Ce qui n'est jamais arrivé durant la dernière décennie.

Les autres produits de gestion, soit les locations de salles, les prestations externes assurées par des techniciens d'atelier, la compensation de délégation de service public (DSP) pour les Cinéastes, et les transferts de charges, s'élèvent à 118 443€. Cette somme inclut les 23 522€ de dons reçus de nos adhérents au titre de la saison 2019-2020, lorsque le premier confinement nous a contraints à proposer le remboursement des activités.

A noter que la mise à disposition des locaux 97, Grande Rue et d'une partie de la maison de quartier Georges Moustaki, 211, rue des Maillets, ainsi que des fluides (eau, électricité) par la ville du Mans, est valorisée à hauteur de 158 108€.

Le total des recettes liées à l'exploitation se monte à 1 064 520€ en chute de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses (Charges)

Le total des dépenses permettant de faire fonctionner la MJC est en baisse de 27% par rapport à 2019 et s'élève à 1 133 802€.

Résultat financier

Le prêt de trésorerie de 80 000€ contracté en mai 2016 a entraîné des intérêts pour 192€, tandis que la trésorerie a généré 327€ de produits financiers. Ainsi, le résultat financier de l'exercice 2020 est excédentaire de 135€.

Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles atteignent 1 371€ (charges exceptionnelles diverses). Les produits exceptionnels s'élèvent eux à 77 089€ (Divers produits exceptionnels, amortissement des subventions d'équipement et des reprises sur provisions), ce qui donne un résultat exceptionnel excédentaire de 75 719€.

Comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé : Charges

MJC Jacques PRÉVERT

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020 (En Euros)

CHARGES	BUDGET (BP)	RÉALISÉ	DIFFÉ- RENCE	OBSERVATIONS
ÉLECTRICITÉ	13 500	10 472	-3 028	Fermeture des Cinéastes
EAU	1 650	610	-1 040	Fermeture des Cinéastes
CARBURANT	550	110	-441	
FOURNITURES D ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENT	17 850	14 270	-3 580	
FOURNITURES DE BUREAU	8 400	7 423	-977	
ACHATS DE MARCHANDISES	4 500	636	-3 864	Pas de concerts à l'Inventaire
ACHATS	46 450	33 521	-12 929	
SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	97 650	115 113	17 463	Régularisation de pièces datant de 2019
LOCATIONS FILMS	201 796	105 706	-96 090	Proportionnées à l'activité cinéma
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	31 000	30 000	-1 000	
LOCATIONS DIVERSES	24 400	24 608	208	
ENTRETIENS ET RÉPARATIONS	8 600	2 775	-5 825	
MAINTENANCE	12 600	16 106	3 506	
ASSURANCES	12 020	10 285	-1 735	
DOCUMENTATION GÉNÉRALE	1 500	1 143	-357	
SERVICES EXTÉRIEURS	389 566	305 736	-83 830	
HONORAIRES	11 100	6 730	-4 370	
REL° PUBLIQUES, AFFICHES, PUB., PUBLICATIONS	24 150	13 111	-11 039	
TRANSPORTS SUR ACHATS	2 260	1 597	-663	
TRANSPORTS & DÉPLACEMENTS	5 510	4 412	-1 098	
MISSIONS & RÉCEPTIONS	9 250	2 578	-6 672	Baisse liée à la crise sanitaire
FRAIS POSTAUX & DE TÉLÉCOMMUNICATION	18 800	20 724	1 924	
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILÉS	5 900	5 857	-43	Baisse liée à l'activité réduite du cinéma compensée par la garantie PGE de 0,55 %
COTISATIONS	11 450	9 227	-2 223	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	88 420	64 238	-24 182	

IMPÔTS & TAXES (SACEM, TSA, ...)	82 977	28 213	-54 764	Proportionnés à l'activité cinéma
IMPÔTS ET TAXES	82 977	28 213	-54 764	
SALAIRES & CHARGES (Dont les Provisions « Retraite »)	725 139	577 860	-147 279	Sont comprises les indemnités de chômage partiel liées à la crise sanitaire (61 503€)
MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE ...	5 100	3 716	-1 384	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	18 100	23 569	5 469	
CHARGES DU PERSONNEL	748 339	605 145	-143 194	
REDEVANCES CARTE LE PASS	6 500	678	-5 822	Liée à l'activité des Cinéastes
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0	16 368	16 368	
COMPLEMENT DSP + 100 000 ENTREES	7 000	0	-7 000	Le nombre de 100 000 entrées n'a pas été atteint aux Cinéastes.
AUTRES CHARGES	13 500	17 046	3 546	
CHARGES FINANCIERES	500	192	-308	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP. DE GESTION COURANTE	0	1 371	1 371	
DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS	74 000	79 903	5 903	
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	4 000	0	-4 000	
TOTAL DES CHARGES	1 447 751	1 135 365	-312 386	

Comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé : Produits

MJC Jacques PREVERT

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020 (En Euros)

PRODUITS	BUDGET (BP)	RÉALISÉ	DIFFÉ- RENCE	OBSERVATIONS
ADHÉSIONS	15 280	12 309	-2 971	
RECETTES ATELIERS	218 000	118 393	-99 607	Remboursements et avoirs liés à la crise sanitaire
RECETTES EVS	27 850	11 657	-16 193	Moins de stages organisés
RECETTES RADIO ALPA	34 100	11 683	-22 417	Pas de concerts ni de bal de l'amitié organisés. Pas d'annonces payantes liées à l'organisation d'événements culturels.
RECETTES STRUCTURE	0	0	0	
RECETTES LES CINÉASTES	543 560	265 998	-277 562	Fermeture des Cinéastes durant 5 mois et demi
tva sur recettes : Les Cinéastes	-28 337	-13 867	14 470	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES	9 350	12 449	3 099	
MEDIAVISION	6 500	2 128	-4 372	
RECETTES DES ACTIVITÉS	826 303	408 441	-417 862	
LES CINÉASTES	87 200	159 291	72 091	Aide du CNC et de l'État
ESPACE DE VIE SOCIALE	114 346	89 758	-24 588	Moins de projets mis en œuvre
LES ATELIERS	64 965	76 031	11 066	
RADIO ALPA	149 961	137 876	-12 085	
STRUCTURE	86 098	74 680	-11 418	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	502 570	537 636	35 066	
			0	
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE (DONS)	0	24 016	24 016	Liés à l'activité « ateliers »
COMPENSATIONS (DSP)	60 000	60 000	0	
AIDE A L'EMPLOI	0	14 087	14 087	Aides liées aux emplois aidés
AUTRES PROD. GEST. COURANTE	60 000	98 103	38 103	
PRODUITS FINANCIERS	0	327	327	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OP. DE GESTION COURANTE	0	7	7	
QUOTE PART DE SUBVENTION VIRE AU RESULTAT	62 860	62 082	-778	

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	8 000	15 000	7 000	
TRANSFERTS DE CHARGES (ASP...)	12 193	8 030	-4 162	
TOTAL DES PRODUITS	1 471 926	1 141 937	-329 991	
RÉSULTAT	24 175	6 572	-17 603	
Remboursement de l'emprunt de trésorerie	16 254	8 127	-8 127	Blocage des remboursements par l'État durant 6 mois

Conclusion

L'année 2020 est à nulle autre pareille. Les activités de tous les secteurs ont été impactées par la crise sanitaire. Cependant, il convient de noter le travail de toute l'équipe des salariés pour réduire, autant que faire se peut, les conséquences pour la maison. Au niveau financier, saluons la réactivité et l'opiniâtreté du directeur et de la comptable, dans la recherche des dispositifs d'accompagnement, étatiques, territoriaux et sectoriels, et l'obtention des aides.

Les aides obtenues en 2020 lors des premier et second confinements se montent à 226 925€, qui se répartissent comme suit :

- Les Cinéastes : 127 171€
- Radio Alpa : 25 670€
- Espaces de Vie Sociale (Nord-est et Cœur de ville) : 22 444€
- Les Ateliers : 52 661€
- Structure : 8 979€

Ainsi, l'année 2020 est excédentaire de 6 575 euros, ce qui est inespéré. Cependant, malgré les aides et les efforts des équipes pour continuer les activités et garder le contact avec les adhérents des Ateliers, les abonnés à la lettre d'infos des Cinéastes, les auditeurs de Radio Alpa, et les utilisateurs des Espaces de Vie Sociale, nos recettes, augmentées des aides au paiement des cotisations patronales et des indemnités de chômage partiel, n'ont pas suffi à équilibrer le résultat d'exploitation qui est fortement déficitaire.

Pour rappel, de manière exceptionnelle, les recettes propres de la MJC générées par les différents secteurs de la MJC (cinéma, ateliers, radio, espace de vie sociale) ne représentent que 38 %, tandis que les subventions représentent 50%.

Tenter de décrire les évolutions en terme d'adhésions et de chiffres d'affaire au sein des différents secteurs n'ayant pas de sens, je ne le ferais pas. Seulement, la politique de remboursement sur demande des adhérents au secteur Ateliers en cas de confinement a sans doute rassuré les dits adhérents et permis d'ouvrir la saison 2020-2021 avec des effectifs proche de ceux de la saison précédente. De même, l'adaptabilité de certaines activités à des pratiques en « distanciel » a permis de sauver en partie la saison. Néanmoins, vivement que nous puissions refaire la fête à Prévert et à Moustaki, vibrer à l'Inventaire et nous agglutiner dans les salles des Cinéastes.

Cyrille Provost
Trésorier

RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES

- > Compte de résultat 2020
- > Bilan comptable exercice 2020
- > Rapport général du Commissaire aux comptes

MJC JACQUES PREVERT

Association Loi de 1901

97 Grande Rue

72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2020

PARIS

42, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. : **01 42 12 88 55**
Fax : 01 42 12 88 50

LE MANS

Immeuble Vinci
49, avenue Bartholdi
72000 Le Mans
Tél. : **02 43 87 00 02**
Fax : 02 43 39 20 94

MJC JACQUES PREVERT

Association Loi de 1901

97 Grande Rue
72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

PARIS

42, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. : **01 42 12 88 55**
Fax : 01 42 12 88 50

LE MANS

Immeuble Vinci
49, avenue Bartholdi
72000 Le Mans
Tél. : **02 43 87 00 02**
Fax : 02 43 39 20 94

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC JACQUES PREVERT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif au nouveau plan comptable des associations.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

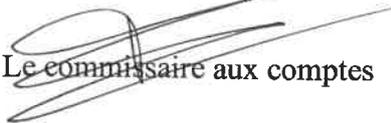
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au MANS, le 17 juin 2021


Le commissaire aux comptes

AGILYS AUDIT
Romuald BEDOUIN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	34 651	25 673	8 978	9 924	946	9.53	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	696 998	609 096	87 903	133 793	45 890	34.30	
	Autres immobilisations corporelles	114 707	56 124	58 582	42 032	16 550	39.37	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	915		915	915				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	7 869		7 869	7 869				
Prêts								
Autres immobilisations financières	327		327	327				
	TOTAL I	855 466	690 893	164 573	194 860	30 287	15.54	
	Comptes de liaison TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 707		6 707	21 542	14 835	68.86	
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	131 247		131 247	140 777	9 530	6.77	
	Autres créances	210 376		210 376	166 466	43 910	26.38	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	327 701		327 701	139 823	187 878	134.37		
Charges constatées d'avance (3)	18 214		18 214	24 593	6 379	25.94		
	TOTAL III	694 245		694 245	493 202	201 043	40.76	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 549 712	690 893	858 819	688 062	170 757	24.82	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	. Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	22 483	41 922	19 439	46.37		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	6 572	19 439	12 867	66.19		
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	104 284	135 006	30 722	22.76			
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	88 373	112 523	24 150	21.46		
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	158 106	133 076	25 030	18.81		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III	158 106	133 076	25 030	18.81		
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	216 045	23 078	192 967	836.16		
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 240	1 003	12 237	NS		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 155	69 212	10 057	14.53		
	Dettes fiscales et sociales	132 146	116 176	15 971	13.75		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 566		8 566			
	Autres dettes	34 778	64 607	29 829	46.17		
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	148 410	168 387	19 978	11.86		
	TOTAL IV	612 340	442 463	169 877	38.39		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	858 819	688 062	170 757	24.82		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

463 930

274 075



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	408 441		898 559	490 118 54.54
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	408 441		898 559	490 118 54.54
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Collectes Cotisations Autres produits	537 636 8 030 23 522 12 309 74 582		482 499 79 052	55 137 11.43 71 021 89.84 23 522 12 309 7 060 10.46
TOTAL I	1 064 520		1 527 632	463 112 30.32
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)	636		5 632	4 996 88.71
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales	377 483 51 063 479 974 57 667		560 618 108 793 577 035 138 160	183 135 32.67 57 730 53.06 97 061 16.82 80 493 58.26
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	79 903 40 030		74 405 7 265	5 498 7.39 32 765 451.00
Subventions accordées par l'association Autres charges (2)	47 046		80 809	33 763 41.78
TOTAL II	1 133 802		1 552 717	418 915 26.98
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	69 281		25 085	44 196 176.19
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations		327		5	322	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				263	263	100.00
TOTAL V		327		268	59	21.94
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		192		315	123	38.97
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI		192		315	123	38.97
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		135		47	182	386.70
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		69 147		25 132	44 015	175.13
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				158	158	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		62 089		62 275	186	0.30
Reprises sur provisions et transferts de charges		15 000			15 000	
TOTAL VII		77 089		62 433	14 656	23.47
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 371		2 862	1 492	52.12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				15 000	15 000	100.00
TOTAL VIII		1 371		17 862	16 492	92.33
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		75 719		44 571	31 148	69.88
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		1 141 937		1 590 334	448 397	28.20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)		1 135 365		1 570 895	435 530	27.72
SOLDE INTERMEDIAIRE		6 572		19 439	12 867	66.19
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		6 572		19 439	12 867	66.19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	158 108		127 600		30 508	23.91
Bénévolat						
TOTAL	158 108		127 600		30 508	23.91
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	158 108		127 600		30 508	23.91
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	158 108		127 600		30 508	23.91



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 858 818.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 064 520.43 Euros et dégageant un excédent de 6 572 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

En tant que Maison des Jeunes et de la Culture, la MJC Prévert a pour objectif l'apprentissage et l'épanouissement personnel par l'échange et la convivialité.

La MJC Prévert, se compose de quatre secteurs d'activités qui permettent une transversalité cohérente dans le développement des pratiques culturelles. Elle ouvre en proposant une quarantaine d'ateliers dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre, des arts créatifs et du bien-être. Elle contribue également par le biais de sa radio locale de proximité « Radio Alpa », à la diffusion des musiques actuelles. La MJC sensibilise tous les publics au cinéma dit Art et Essai, dans son cinéma « Les Cinéastes ». Elle ouvre à l'accès aux loisirs et à la culture pour tous avec « Le Kiosque » : ses Espaces de Vie Sociale agréé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

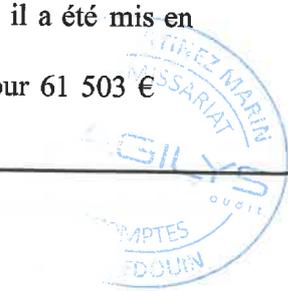
Conditions particulières d'activité pendant la période

Les différentes périodes de confinement et/ou fermeture administrative durant l'année 2020 ont conduit l'association à suspendre la majorité de ses activités culturelles et cinématographique.

- Ateliers, EVS suspendus du 16 mars 2020 jusqu'au 20 septembre 2020 - remboursement d'une quote-part de l'inscription aux adhérents
- cinéastes fermé du 19 mars 2020 au 20 juin 2020 (réouverture avec limitation des places) puis du 29 octobre 2020 au 18 mai 2021

Afin de palier à ces événements et pour assurer la pérennité des activités, il a été mis en place les dispositifs suivants :

- Mise en activité partielle du personnel permanent. Indemnités perçues pour 61 503 €
- Octroi d'un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 200 000 €



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Obtention d'aides COVID-19 à hauteur de 78 535 € : Fonds de solidarité, CNC soutien renforcé et perte de recettes notamment
- Exonération de charges patronales et aide au paiement des charges sociales pour 63 718 €

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Suite à la mise en place du nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018, les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- les cotisations et les dons ont été isolées dans un compte de produit spécifique
- les aides à l'emploi sont reclassées en concours publics
- certains autres produits ont été reclassés selon leur nature en prestations de services.

Le comparatif des produits d'exploitation, corrigé de ces changements, serait donc :

- Cotisations : 12 309 € en 2020 contre 16 929 € en 2019
- Ventes de prestations de service : 408 441 € en 2020 contre 887 300 € en 2019
- Concours publics et subventions d'exploitation : 551 724 € en 2019 contre 524 093 € en 2019
- Dons manuels : 23 522 € en 2020 contre 1 060 € en 2019
- Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charges : 8 030 € en 2020 contre 37 457 € en 2019
- Autres produits : 60 494 € en 2020 contre 60 793 € en 2019.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 049		8 879
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	678 609		93 020
Installations générales agencements aménagements divers	83 882		27 761
Matériel de transport	4 200		500
TOTAL	766 691		121 282
Autres participations	915		1
Autres titres immobilisés	7 869		
Prêts, autres immobilisations financières	327		
TOTAL	9 111		1
TOTAL GENERAL	805 850		130 161



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 277	34 651	34 651
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		74 631	696 998	696 998
Installations générales agencements aménagements divers		1 136	110 507	110 507
Matériel de transport		500	4 200	4 200
TOTAL		76 267	811 705	811 705
Autres participations		1	915	915
Autres titres immobilisés			7 869	7 869
Prêts, autres immobilisations financières			327	327
TOTAL		1	9 111	9 111
TOTAL GENERAL		80 545	855 466	855 466

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 125	5 548	0	25 673
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	544 816	64 280	0	609 096
Installations générales agencements aménagements divers	43 799	9 025	0	52 825
Matériel de transport	2 250	1 050		3 300
TOTAL	590 865	74 355	0	665 220
TOTAL GENERAL	610 990	79 903	0	690 893

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 548				
Instal.techniques matériel outillage indus.	64 280				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 025				
Matériel de transport	1 050				
TOTAL	74 355				
TOTAL GENERAL	79 903				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	41 922-	19 439		0	22 483-
Excédent ou déficit de l'exercice	19 439	19 439-	6 572		6 572
Situation nette	22 483-		6 572	0	15 911-
Subventions d'investissement	135 006		36 087	66 809	104 284
TOTAL I	112 523		42 659	66 809	88 373

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	118 076	40 030			158 106
Gros entretien et grandes révisions	15 000		15 000		
TOTAL	133 076	40 030	15 000		158 106
TOTAL GENERAL	133 076	40 030	15 000		158 106
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		40 030	15 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	327		327
Autres créances clients	131 247	131 247	
Personnel et comptes rattachés	5 262	5 262	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 141	21 141	
Divers état et autres collectivités publiques	183 263	183 263	
Débiteurs divers	710	710	
Charges constatées d'avance	18 214	18 214	
TOTAL	360 164	359 837	327



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	201 003	0	201 003	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	15 042	15 042		
Fournisseurs et comptes rattachés	59 155	59 155		
Personnel et comptes rattachés	60 488	60 488		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 090	71 090		
Autres impôts taxes et assimilés	568	568		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 566	8 566		
Autres dettes	34 778	34 778		
Produits constatés d'avance	148 410	148 410		
TOTAL	599 100	398 097	201 003	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 222			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Installations techniques	linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	158 271
Total	158 271



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 186
Dettes fiscales et sociales	75 961
Autres dettes	8 274
Total	101 423

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		18 214
Total		18 214
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		148 410
Total		148 410

Subventions d'équipement

Les demandes auprès du SFEIC ont été accordées pour le financement d'équipements.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

De la part de la Ville du Mans :

- Mise à disposition gratuite d'un ensemble immobilier d'une surface de 1 605.90 m² et prise en charge des fluides (eau, assainissement, électricité, gaz) , l'ensemble est valorisé à 158 106 euros.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	215 042
Total	215 042

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Garantie simple de la Ville du Mans à hauteur de 50% pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du prêt de 80 000€ selon notification en date du 22/04/2016.

Garantie de l'Etat sur le prêt PGE souscrit en 2020 pour 200 000 €.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge est comptabilisée et porte à 158 106 euros l'engagement en matière de pensions et de retraites.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	13 517
55 à 59 ans	6 à 10 ans	70 473
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 368
35 à 44 ans	21 à 30 ans	61 306
moins de 35 ans	plus de 30 ans	10 442
Engagement total		158 106

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2%



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		158 106	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QUOTE PART SUBVENTION EQUIPEMENT	62 082	777000
- REPRISE PROVISION EXCEPTIONNELLE	15 000	787500
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7	778000
Total	77 089	
Charges exceptionnelles		
- REPRISE SUBVENTION EQUIPEMENT	1 371	671000
Total	1 371	

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSEMENTS FORMATION	
Total	8 030
	8 030



MJC JACQUES PREVERT

Association Loi de 1901

97 Grande Rue
72000 LE MANS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2020

PARIS

42, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. : **01 42 12 88 55**
Fax : 01 42 12 88 50

LE MANS

Immeuble Vinci
49, avenue Bartholdi
72000 Le Mans
Tél. : **02 43 87 00 02**
Fax : 02 43 39 20 94

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Chers adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

<i>Personne concernée :</i>	Monsieur Stéphane LEMESLE
<i>Nature et objet :</i>	Remboursement des frais de déplacement, Paris-Le Mans
<i>Modalités :</i>	Le montant comptabilisé en charge, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 est de 2 193,32 Euros.


Fait au MANS, le 17 juin 2021

Le commissaire aux comptes
AGILYS AUDIT
Romuald BEDOUIN

**BUDGET
PRÉVISIONNEL
2021**

CHARGES	REALISE 2020	Ebauche 2021	PRODUITS	REALISE 2020	Ebauche 2021
ELECTRICITE	10 472	11 000			
EAU	610	1 100			
CARBURANT	110	350	RECETTES ATELIERS	118 393	128 164
FOURNITURES D ENTRETIEN ET PETITS EQU	14 270	11 800	RECETTES EVS	11 657	2 000
FOURNITURES DE BUREAU	7 423	7 750	RECETTES RADIO ALPA	11 683	2 000
ACHATS DE MARCHANDISES	636	2 100	RECETTES STRUCTURE	0	0
ACHATS	33 521	34 100	RECETTES LES CINEASTES	265 999	155 443
SOUS-TRAITANCE GENERALE	115 113	99 150	tva s/recettes les cinéastes	-13 867	-8 104
LOCATIONS FILMS	105 706	59 959	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXE	12 449	5 717
LOCATIONS IMMOBILIERES	30 000	30 000	MEDIAVISION	2 128	2 200
LOCATIONS DIVERSES	24 608	22 700	RECETTES DES ACTIVITES	408 441	287 420
ENTRETIENS ET REPARATIONS	2 775	5 150	LES CINEASTES	159 291	174 338
MAINTENANCE	16 106	14 050	ESPACE DE VIE SOCIAL	89 758	99 995
ASSURANCES	10 285	8 400	LES ATELIERS	76 031	100 239
DOCUMENTATION GENERALE	1 143	1 550	RADIO ALPA	137 876	166 503
PERSONNEL INTERIMAIRE	0	0	STRUCTURE	74 680	85 679
SERVICES EXTERIEURS	305 736	240 959			
HONORAIRES	6 730	15 150			
REL° PUBLIQUES, AFFICHES, PUB., PUBLICAT	13 111	14 150			
TRANSPORTS SUR ACHATS	1 597	1 820			
TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	4 412	5 250			
MISSIONS & RECEPTIONS	2 578	4 680			
FRAIS POSTAUX & DE TELECOMMUNICATION	20 724	17 200			
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	5 857	5 100			
Cotisations	9 227	9 300			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	64 238	72 650			
IMPÔTS & TAXES (SACEM, TSA, ...)	28 213	26 735			
IMPOTS ET TAXES	28 213	26 735			
SALAIRES & CHARGES (Dt Prov Retraite & Ind.Chom.Tech)	577 860	609 670			
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE ...	3 716	4 300			
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	23 569	19 500			
Aide au paiement des charges	0	0			
			SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	537 636	626 753
			ADHESIONS	12 309	8 800
			PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	24 016	8 100
			COMPENSATIONS (DSP)	60 000	40 000
				0	0
			AIDE A L'EMPLOI	14 087	32 021
CHARGES DU PERSONNEL	605 145	633 470	AUTRES PROD. GEST. COURANTE	110 412	88 921
Redevances Carte Le Pass	678	396			
Charges Diverses de Gestion Courante	16 368	300	Produits financiers	327	0
Complément DSP + 100 000 entrées	0	0	Produits Exceptionnels s/op.gestion courante	7	0
AUTRES CHARGES	17 046	696	Quote Part de Subvention viré au Résultat	62 082	34 915
Charges Financières	188	100	Reprises S/Amortissements & Provisions	15 000	8 000
Charges Exceptionnelles s/op.gestion courante	1 371	0	Transferts de Charges (ASP...)	8 030	48 484
Dotations S/Amortissements	79 903	49 484			
Provisions pour Risques & Charges	0	25 000	TOTAL DES PRODUITS	1 141 936	1 094 493
			RESULTAT D'EXPLOITATION	6 575	11 298
TOTAL DES CHARGES	1 135 361	1 083 195		8 127	15 043

CHARGES	REALISE 2020	Ebauche 2021	PRODUITS	REALISE 2020	Ebauche 2021
---------	-----------------	-----------------	----------	-----------------	-----------------

SITUATION DU COLLÈGE DES MEMBRES ÉLUS

Tiers sortant 2021

Stéphane LEMESLE
Cyrille PROVOST
Olivier GASTINEAU
Mathieu CHAMPS

Tiers sortant 2022

Catherine RACINNE
Jacques BRUNET
Jacqueline LEBLANC-JEGAT
Jean-Pierre CIAN
Annie FALQUET
Tony AVONT

Tiers sortant 2023

Delphine DUCHEMIN
Hugues BESNARD
Isabelle VAVASSEUR
Claude HALLET
Christine GANEAU
Luis VERA
Fabrice PAIRON



97 Grande Rue
72000 LE MANS
Tél. 02 43 24 73 85
infos@mjcprevert.com

www.mjcprevert.com